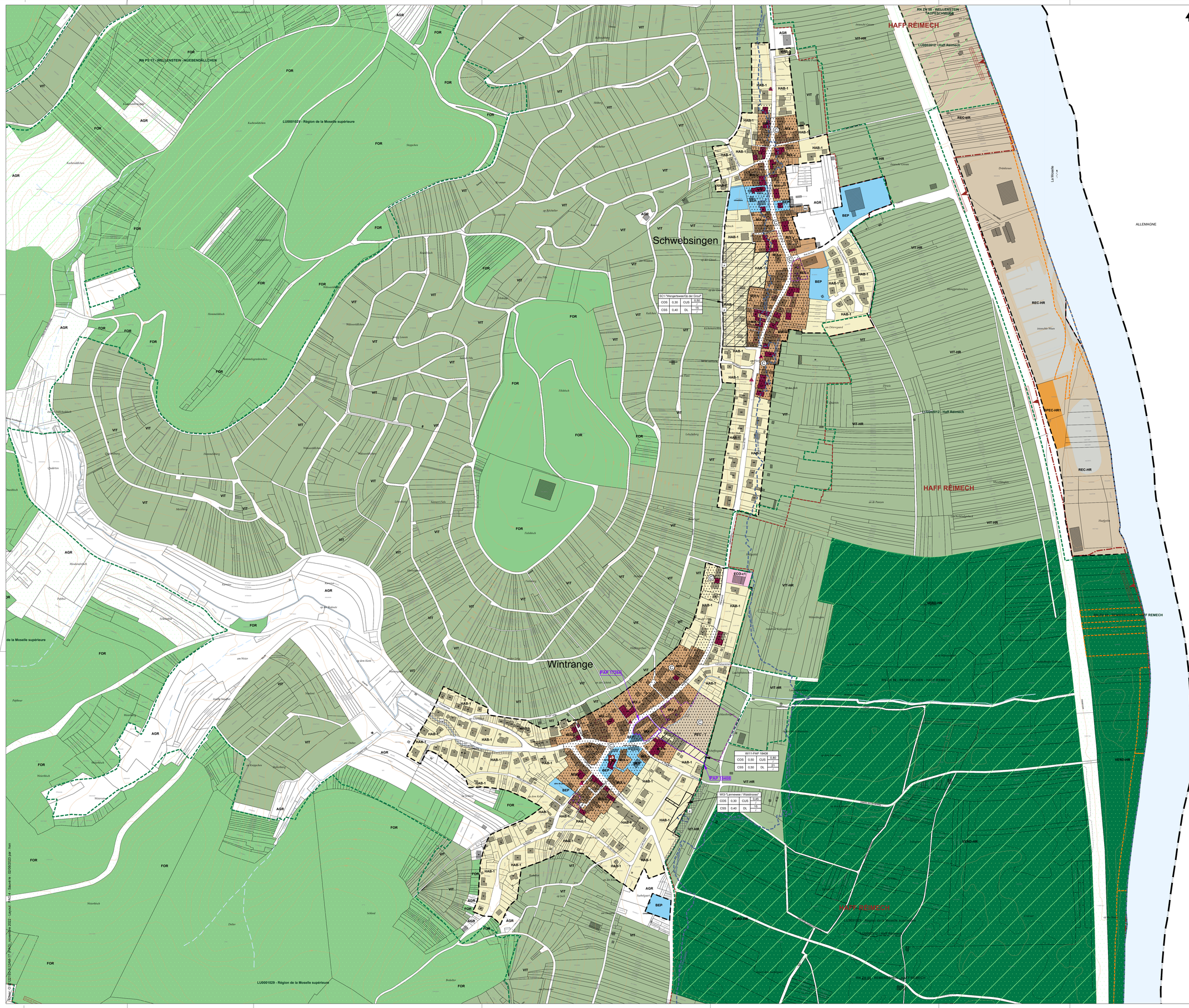

FOND DE PLAN

- Limite communale
- Cours d'eau perenne / intermittent
- Courbe de niveau
- Parcelle cadastrale / immeuble

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

suivant RGD du 08 mars 2017 concernant le contenu du PAG d'une commune

Délimitation de la zone verte

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation

- HAB-1 — zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v — zone mixte villageoise
- MIX-r — zone mixte rurale

- BEP — **Zone de bâtiments et d'équipements publics**
- BEP-m — Zone de bâtiments et d'équipements publics "bords de Moselle"

Zones d'activités

- ECO-c1 — zone d'activités économiques communale - type 1
- ECO-r — zone d'activités économiques régionale "An der Kaul"

Zones d'activités économiques communales Haff Reimech

- ECO-c1-HR-N — zone d'activités économiques Haff Reimech Nord

- JAR — **Zone de jardins familiaux**
- REC — **Zones de sports et de loisirs**
- REC-1 — Zone parc du château de Wintrange
- REC-2 — Zone esplanade
- REC-HR — Zone spéciale "récréation et sports" Haff Reimech
- SPEC — **Zone spéciale**
- SPEC-1 — Zone spéciale "château de Schengen"
- SPEC-HR — **Zones spéciales Haff Reimech**
- SPEC-HR1 — Zone spéciale "équipement communautaire et sportif"
- SPEC-HR2 — Zone spéciale "résidences secondaires"
- SPEC-HR3 — Zone spéciale "Zone d'activités économiques Sud"

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Zone verte :

- AGR — **Zone agricole**
- AGR-HR — **Zone agricole Haff Reimech**
- VIT — **Zone viticole**
- VIT-HR — **Zone viticole Haff Reimech**
- FOR — **Zone forestière**
- VERD — **Zone de verdure**
- VERD-HR — **zone verte Haff Reimech**

Zones superposées :

- **Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- **Plan d'aménagement particulier approuvé**
- **Zone d'aménagement différé**
- **Zone d'urbanisation prioritaire**
- **Zone de servitude "urbanisation"**
  - P — servitude "urbanisation" - paysage et écologie
  - CE — servitude "urbanisation" - cours d'eau
  - PE — servitude "urbanisation" - parking écologique
  - Pn — servitude "urbanisation" - protection de la nature
  - K — servitude "urbanisation" - An der Kaul
  - KP — servitude "urbanisation" - paysage
  - KB — servitude "urbanisation" - biotopes et éléments naturels à préserver
  - KCV servitude "urbanisation" - coulée verte
- **Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"**
  - couloir pour projets routiers

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver / mur à conserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives :

à l'aménagement du territoire

- Grands ensembles paysagers (PDA Paysages, RGD février 2021)
- Coupure verte (PDA Paysages, RGD février 2021)
- Zone d'activités économiques régionale prioritaire (PDS 2035, RGD février 2021)

Plan d'aménagement global "Haff Reimech"
(Ministère De l' Energie et de l' Aménagement du territoire, (RGD du 6 mai 2022 modifiant le RGD du 10 avril 1997, Mémorial A n° 245 de 2022)

Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
(Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Mémorial A – N° 30 du 20 février 2006)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

Zones protégées d'intérêt communautaire - Natura 2000 (directive européenne "Habitats" et "Oiseaux")
(operetas.lu, 04/12/2018)

Zones protégées d'intérêt national déclarées (ZPIN)
(Ministère du Développement durable et des Infrastructures, déc. 2017)

à la protection des sites et monuments nationaux
Monuments nationaux (état au 12 septembre 2022)
(INPA, liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale, Mémorial A.- N°80 du 25 février 2022)

à la gestion de l'eau

Zone inondable 2021 (source : HQ100, Administration de la gestion de l'eau, RGD 30 mars 2022)

aux réseaux d'infrastructures de transport national
domaine public fluvial (loi modifiée du 23 decembre 2016; RGD modifié 28 mai 2019)

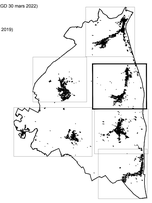

Ref. :		
Saisine du Conseil Communal		
Avis de la Commission d'Aménagement		
Avis du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions		
Vote du Conseil Communal		
Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions		
Approbation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions		

Fond de plan :
© droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg [copie et reproduction interdites]

PCN : origine cadastre (2019)
BD- L.TC : origine cadastre (2015)

MAITRE D'OUVRAGE:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHENGEN

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

PAG 4

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL - VERSION COORDONNEE
Localités de Schwebsingen et Wintrange

IND.	DATE	DESSINE INITIALE	DESSINE VISA	CONTROLE INITIALE	CONTROLE VISA	VALIDE INITIALE	VALIDE VISA	
AM	26.10.22	HvN		VaF		MvC		MoPo PAG 2
AL	16.06.21	HvN		VaF		VaF		PDS - MoPo PAG 1
AK	12.10.20	GvFO		CvP		CvP		Approbation ministérielle du 30/09/2020
AJ	30.01.20	GvFO		CvP		CvP		Projet arrêté et voté par le CC
AI	22.01.20	GvFO		CvP		CvP		Finalisation projet suite revue AC du 22/01/2020

					ÉCHELLE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
/	18.01.13	GvFO	CvP	CvP	1/2500	E122193-3	15	AM

T&R ENGINEERING
Ingénieurs-conseils
Tél.: (+352) 49 00 65
e-mail@t-r-engineering.lu
6a-6b,rue de l'Eglise
BP 1303
L-1013 Luxembourg

ESPACE & PAYSAGES
ARCHITECTURE - URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ESPACE & PAYSAGES
Architecture - Urbanisme
Aménagement du territoire
Tél. 00352 26 17 98 - Fax 00352 26 17 99
mail: mail@espace-paysages.lu

ECAU
ETUDES ET CONSEILS EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME

E122193-3_PAG4_Schwebsingen_Wintrange_PAG4 - Sauvé le : 02/09/2023 par : hvn
ReNeC-O